

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

N° 23-039 Règlement autorisant des travaux d'extension des services dans le parc industriel (phase 2) et un emprunt de 1 880 000 \$

N° 23-041 Règlement autorisant des travaux de réfection et d'amélioration au colisée Financière Sun Life et un emprunt de 4 600 000 \$

2. Ces règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 août 2023.
3. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 20 septembre 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 20^E JOUR DE SEPTEMBRE 2023

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière